

# INSCRIPTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE DE GREPIAC

Si vous avez un enfant né en **2019** ou avant, c'est le moment de prendre contact avec l'école de votre village. L'inscription de votre enfant se déroulera en 3 temps :

1. **Une démarche à la mairie**

C'est Mme. Le Maire qui inscrit les enfants ou non, à l'école de son village.

2. **Un 1<sup>er</sup> rendez-vous avec la directrice** qui durera environ 30 à 45 minutes et qui vous permettra :

- De faire connaissance.
- De visiter l'école.
- De constituer le dossier administratif.

Ce rendez-vous sera, pour votre enfant le moyen de voir son futur environnement, il est donc nécessaire qu'il vous accompagne.

3. **Une réunion pour tous les nouveaux parents**

Ce soir-là, vous rencontrerez l'enseignante, la directrice, les partenaires de l'accueil périscolaire et les nouveaux parents comme vous. Nous vous demandons de vous organiser afin d'y venir sans enfant, sinon les échanges seront difficiles entre adultes. Cette réunion permettra :

- de répondre à toutes les questions
- de connaître et d'échanger avec l'enseignante et les nouveaux parents sur les questions d'organisation. Les précisions d'ordre pédagogiques vous seront données davantage lors d'une réunion de rentrée.

Toutes ces démarches sont fondamentales, la première rentrée à l'école doit se faire avec la plus grande sérénité possible, pour votre enfant bien-sûr, mais aussi pour vous afin qu'un climat de confiance puisse s'établir au plus vite entre l'équipe et les familles. C'est le principal gage de réussite dans la scolarité de votre enfant.

## **POUR JOINDRE LA DIRECTRICE :**

Appelez **Mme. RIBO** le vendredi (toute la journée) ou les autres jours entre 7h30 - 8h30 ou entre 13h - 14h au **05.61.08.57.80** elle vous donnera un premier rendez-vous un mercredi ou un vendredi matin (Jour de décharge de classe) entre 8h30 et 11h00.